



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Réception des soumissions - TPSGC / Bid

Receiving - PWGSC

1550, Avenue d'Estimauville

1550, D'Estimauville Avenue

Québec

Québec

G1J 0C7

**INVITATION TO TENDER**

**APPEL D'OFFRES**

**Tender To: Public Works and Government Services  
Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

TPSGC-PWGSC

601-1550, Avenue d'Estimauville

Québec

Québec

G1J 0C7

<b>Title - Sujet</b> Dragage-5 ports de pêches Côte-Nord	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F3731-160040/A	<b>Date</b> 2016-11-10
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> F3731-160040	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$QCM-008-16931
<b>File No. - N° de dossier</b> QCM-6-39160 (008)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-11-29</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Heure Normale du l'Est HNE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Rochette, Jean	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> qcm008
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (418) 649-2834 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (418) 648-2209
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> MPO / Ports pour petits bateaux Divers havres de pêche commerciale Côte Nord Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> Voir doc	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## INVITATION À SOUMISSIONNER

**Titre :** Dragage – 5 ports de pêche Côte-Nord

### AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

#### **DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRE**

Les entreprises souhaitant présenter des soumissions pour ce projet devraient obtenir les documents relatifs aux appels d'offres en passant par le fournisseur de service <https://www.achatsetventes-buyandsell.gc.ca/>

#### **DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - SOUMISSION**

Des changements ont été apportés aux Dispositions relative à l'intégrité - soumission en date du 2016-04-04. Voir IG01, Disposition relatives à l'intégrité-soumission de R2710T des Instructions Générales pour plus d'informations.

#### **LISTE DES SOUS-TRAITANTS**

Conformément aux clauses IG07 des instructions générales R2710T, vous devriez dresser, au moyen de l'Appendice 7, la liste des sous-traitants chargés des travaux dont la valeur équivaut à au moins 20 % du prix soumissionné et soumettre le tout à la date de clôture de la demande de soumissions.

#### **DRAGUES ET AUTRES OUTILLAGES FLOTTANTS**

Une condition obligatoire que doivent rencontrer les soumissions présentées dans le cadre des projets de dragage du gouvernement fédéral est dicté d'une part dans la Clause d'outillage flottant et d'autre part par l'article IG07 "Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant". Le Canada est lié par ces dites obligations.

#### **AJOUT D'UNE CLAUSE ÉVALUATION DU RENDEMENT - CONTRAT**

Prendre connaissance à la condition supplémentaire CS03 de l'ajout d'un paragraphe à la clause R2810D.

#### **NOMENCLATURE**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) se nomme maintenant Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Les deux appellations désignent la même organisation et l'utilisation de l'une ou l'autre est acceptée.

## TABLE DES MATIÈRES

### INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Documents de soumission
IP02	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP03	Visite optionnelle des lieux
IP04	Révision des soumissions
IP05	Résultats de l'appel d'offres
IP06	Fonds insuffisants
IP07	Période de validité des soumissions
IP08	Documents de construction
IP09	Exigences relatives à la sécurité industrielle
IP10	Initiative de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour l'embauche d'apprentis
IP11	Sites Web
IP12	Soumission financière
IP13	Exigences obligatoires de la soumission

### R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2016-04-04)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IG01	Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet de la soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions
IG13	Numéro d'entreprise – approvisionnement
IG14	Respect des lois applicables
IG15	Approbation des matériaux de remplacement
IG16	Évaluation du rendement
IG17	Conflit d'intérêts / Avantage indus.
IG18	Code de conduite pour l'approvisionnement-soumission

### CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01	Condition d'assurance
CS02	Attestation des taux ou du prix
CS03	Évaluation du rendement – contrat

### DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

Solicitation No – N° de l'invitation  
F3731-160040/A  
Client Ref No. – N° de réf. du client  
F3731-16-0040

Amd. No. – N° de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur  
qcm008

File No. – N° du dossier  
QCM-6-39160

---

## **FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)**

SA01 Identification du projet  
SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire  
SA03 Offre  
SA04 Période de validité des soumissions  
SA05 Acceptation et contrat  
SA06 Durée des travaux  
SA07 Garantie de soumission  
SA08 Signature

### **APPENDICES**

Appendice 1 Formulaire de prix combinés  
Appendice 2 Pouvoirs du Représentant du Ministère  
Appendice 3 Dispositions relatives à l'intégrité  
Appendice 5 Attestation d'assurance  
  
Appendice 7 Liste des sous-traitants  
Appendice 8 Description des équipements flottants  
Appendice 9 Description du système de positionnement

### **ANNEXE**

Annexe 1 Demande de certificat de qualification des outillages flottants

## INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

### IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
  - a. Appel d'offres - Page 1;
  - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
  - c. Instructions générales – services de construction – exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2016-04-04)
  - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
  - e. Dessins et devis;
  - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
  - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>
3. Les soumissions par télécopieur ne seront pas acceptées.

### IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à [jean.rochette@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:jean.rochette@tpsgc-pwgsc.gc.ca), l'agent d'approvisionnement, dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins **sept (7) jours civils** avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

### IP03 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX

Sans objet

### IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (418) 648-2209.

#### **IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES**

1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant au numéro de téléphone (418) 649-2888.

#### **IP06 FONDS INSUFFISANTS**

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c. négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

#### **IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS**

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP07 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP07 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
  - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b) annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T

#### **IP08 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION (Si applicable)**

Sans objet

## **IP09 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE**

Sans objet

## **IP10 INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS**

Sans objet

## **IP11 SITES WEB**

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appL>

Achats et ventes <https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes <http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Services de sécurité industrielle <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-contexte-fra.html>

TPSGC, Formulaire relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

## **IP12 SOUMISSION FINANCIÈRE**

Le montant total de la soumission exclut les taxes

### IP13 EXIGENCES OBLIGATOIRES DE LA SOUMISSION

Une soumission doit respecter toutes les exigences obligatoires de l'appel d'offres pour être déclarée recevable, y compris celles contenues dans d'autres rubriques du présent appel d'offres, incluant les instructions, conditions et clauses intégrées par renvoi dans l'appel d'offres.

Si le Canada demande au soumissionnaire de fournir des informations ou documents dans un délai précis établi dans cet article ou dans une demande écrite faite au soumissionnaire, le défaut de fournir ces documents ou informations dans le délai prescrit aura pour effet de rendre la soumission irrecevable.

La soumission conforme la moins-disante sera recommandée pour l'octroi d'un contrat.

<b>Exigences obligatoires à la fermeture des soumissions Documents obligatoires devant accompagner la soumission</b>	
<b>Tout document énuméré ci-dessous, relatif aux critères 1.1 à 1.5, qui sera manquant à la fermeture des soumissions aura pour effet de rendre la soumission irrecevable.</b>	
	<b>Référence</b>
<b>1.1</b> Le soumissionnaire doit remplir le <u>Formulaire des prix combinés</u> .	Appendice 1 du présent document d'appel d'offres
<b>1.2</b> La garantie de soumission conformément à l'IG08 EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION des Instructions générales aux soumissionnaires (R2710T).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Clause IG08 des Instructions générales aux soumissionnaires R2710T</li> <li>• Clauses SA04 et SA07 du Formulaire de soumission et d'acceptation</li> <li>• Voir le formulaire de cautionnement au lien suivant:  <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/504-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/504-fra.html</a></li> </ul>
<b>1.3</b> Exigences sur l'équipement en vertu de l'article IG06, Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant, des Instructions générales aux soumissionnaires R2710T:	
<b>1.3.1</b> Présenter une soumission sur la base que <b>la(les) drague(s) et autres outillages (équipements) flottants qui seront utilisés pour l'exécution des travaux sont immatriculés au Canada.</b>  Le soumissionnaire <b>doit</b> identifier <b>la(les) drague(s) et autres outillages (équipements) flottants (chalands, remorqueurs et équipements de soutien)</b> , qui seront utilisés durant toute la durée du contrat en complétant l' <b>Appendice 6</b> et fournir cet appendice avec sa soumission.  Au besoin, le soumissionnaire devra démontrer, dans un délai de quarante-huit (48) heures suivant la demande écrite du Canada, que la ou les drague(s) ou les équipements sont immatriculés au Canada.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Clause IG06 des Instructions générales aux soumissionnaires R2710T</li> <li>• Appendice 6 du présent appel d'offres</li> </ul>

<p><b><u>1.3.2 Joindre à sa soumission une copie du <u>certificat de qualification émis par Industrie Canada si la(les) drague(s) ou autre(s) outillage(s) flottant(s) qui sera (seront) utilisé(s) pour l’exécution des travaux N’EST PAS (NE SONT PAS) DE FABRICATION CANADIENNE.</u></u></b></p> <p>Si, au moment de la fermeture des soumissions, ce certificat n’est pas joint à la soumission pour l’un ou l’autre des dragues ou équipements de fabrication étrangère indiqués à l’Appendice 6, ceci aura pour effet de rendre la soumission <u>irrecevable</u>.</p> <p>Voir l’Annexe 1 pour un modèle de demande de certificat à Industrie Canada.</p> <p>Si l’équipement est canadien, aucun document ne doit être fourni pour ce critère.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Clause IG06 des Instructions générales aux soumissionnaires R2710T</li> <li>• Annexe 1 du présent appel d’offres</li> </ul>
<p><b><u>1.4 Caractéristiques obligatoires des équipements</u></b></p> <p>Le soumissionnaire doit noter que les travaux doivent être effectués avec les équipements énumérés à l’article 2.1 de la section 35 20 23 du devis.</p> <p>Afin de savoir si le soumissionnaire soumissionne avec ce qui est exigé, celui-ci doit fournir la description des équipements flottants qui seront utilisés pour effectuer l’ensemble des travaux. Inscrire les renseignements concernant la ou les dragues et les chalands utilisés à l’<b>Appendice 6</b>.</p> <p>Le défaut d’identifier la(les) drague(s) et les chalands ou de joindre à sa soumission l’Appendice 6 aura pour effet de rendre la soumission <u>irrecevable</u>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Article 2.1 de la section 35 20 23 du devis</li> <li>• Appendice 6 du présent appel d’offres</li> </ul>
<p><b><u>1.5 Système de positionnement</u></b></p> <p>Le soumissionnaire doit décrire le système de positionnement qu’il entend utiliser pour réaliser les travaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appendice 7 du présent appel d’offres</li> </ul>

## CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

### CS01 CONDITIONS D'ASSURANCE

#### CS01.1 Exigences en matière d'assurances

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à la CS01 - Conditions d'assurance. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada. L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

#### CS01.2 Responsabilité en matière maritime

1. L'entrepreneur doit souscrire une assurance protection et indemnisation mutuelle qui doit comprendre une responsabilité additionnelle en matière de collision et de pollution. L'assurance doit être souscrite auprès d'un membre du groupe international de sociétés d'assurance mutuelle, ou avec un marché fixe, et le montant ne doit pas être inférieur à 10 000 000,00 \$. La protection doit comprendre les membres d'équipage, s'ils ne sont pas couverts par l'assurance contre les accidents du travail décrite au paragraphe 2 ci-dessous.
2. L'entrepreneur doit souscrire une assurance contre les accidents du travail, qui couvre tous les employés effectuant des travaux conformément aux exigences réglementaires du territoire ou de la province, ou même, les exigences réglementaires de l'État, de la résidence ou de l'employeur, ayant une autorité sur ces employés. Si la Commission des accidents du travail juge que l'entrepreneur fait l'objet d'une contravention supplémentaire en raison d'un accident causant des blessures ou la mort d'un employé de l'entrepreneur ou sous-traitant, ou découlant de conditions de travail dangereuses, cette contravention doit être aux frais de l'entrepreneur.
3. La police d'assurance protection et indemnisation mutuelle doit comprendre les éléments suivants :
  - a) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada en tant qu'assuré additionnel devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
  - b) Renonciation des droits de subrogation : L'assureur de l'entrepreneur doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par Transport Canada et par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada relativement à toute perte ou dommage au navire, peu en importe la cause.
  - c) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
  - d) Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus,

---

la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

### **CS01.3 Responsabilité civile commerciale**

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
  - a) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
  - b) Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
  - c) Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
  - d) Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
  - e) Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
  - f) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
  - g) Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
  - h) Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
  - i) Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
  - j) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
  - k) S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.

---

## **CS02 ATTESTATION DES TAUX OU DU PRIX**

Lorsque la soumission d'un soumissionnaire est la seule soumission déclarée recevable, le soumissionnaire doit fournir, à la demande du Canada, un ou plusieurs des documents suivants pour justifier le prix :

- a. la liste de prix publiée courante, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada; ou
- b. une copie des factures payées pour une qualité et une quantité semblables de biens, de services ou les deux vendus à d'autres clients; ou
- c. une ventilation des prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matières directes et des articles achetés, les frais généraux des services techniques et des installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, etc., et le bénéfice; ou
- d. des attestations de prix ou de taux; ou
- e. toutes autres pièces justificatives demandées par le Canada

## **CS03 ÉVALUATION DU RENDEMENT-CONTRAT**

La Condition générale CG1.22 est ajouté à la clause R2810D

### **CG1.22 Évaluation du rendement– contrat**

1. Les entrepreneurs doivent prendre note que le rendement de l'entrepreneur pendant et après la prestation des services sera évalué par le Canada. L'évaluation sera basée sur les critères suivants:
  - a. qualité des travaux exécutés.
  - b. délais d'exécution
  - c. gestion de projet
  - d. gestion du contrat
  - e. santé et sécurité
2. Un facteur de pondération de 20 points est attribué à chacun des cinq critères comme suit:
  - a. inacceptable: 0 à 5 points
  - b. non satisfaisant: 6 à 10 points
  - c. satisfaisant: 11 à 16 points
  - d. supérieur: 17 à 20 points
3. Les conséquences découlant de l'évaluation du rendement sont les suivantes :
  - a. Pour une cote globale de 85 p. 100 ou plus, une lettre de félicitation est envoyée à l'entrepreneur.
  - b. Pour une cote globale entre 51 p. 100 et 84 p. 100, une lettre type rencontre les attentes est envoyée à l'entrepreneur.
  - c. Pour une cote globale entre 30 p. 100 et 50 p. 100, une lettre d'avertissement est envoyée à l'entrepreneur indiquant que si, au cours des deux (2) prochaines années, sa cote de rendement est de 50 p. 100 ou moins sur une autre évaluation, la firme pourrait être suspendue de toute nouvelle invitation à soumissionner de TPSGC pour des services de construction, des services d'architecture et de génie ou des services d'entretien des installations, de projets immobiliers, pour une période d'un an.
  - d. Pour une cote globale de moins de 30 p. 100, une lettre de suspension est envoyée à l'entrepreneur indiquant que la firme est suspendue de toute nouvelle invitation à soumissionner de TPSGC pour des services de construction, des services d'architecture et de génie ou des services d'entretien des installations, de projets immobiliers, pour une période d'un an.
  - e. Pour une cote de 5 points ou moins pour un critère, une lettre de suspension est envoyée à l'entrepreneur indiquant que la firme est suspendue de toute nouvelle invitation à soumissionner de TPSGC pour des services de construction, des services d'architecture et de génie ou des services d'entretien des installations, de projets immobiliers, pour une période d'un an.

Le formulaire [PWGSC-TPSGC 2913](#), Select - Formulaire du rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (FRERE), est utilisé pour évaluer le rendement.

---

## DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:
  - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
  - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
  - c. Dessins et devis;
  - d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2016-04-04);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2016-01-28);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R2880D	(2016-01-28);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);

Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1 R2950D (2015-02-25);  
Conditions supplémentaires
  - e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
  - f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
  - g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>
3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

## FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

### SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Dragage d'entretien par équipement flottant de 5 sites sur la Côte-Nord – Province de Québec  
No d'appel d'offres : F3731-160040/A

### SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Télécopieur: \_\_\_\_\_ NEA \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

### SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.**

### SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de soixante (60) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

### SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

### SA06 DURÉE DES TRAVAUX

Les travaux peuvent débuter à partir de l'octroi du contrat et devront être complétés pour le 31 mars 2017.

### SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T -Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission.

Solicitation No – N° de l'invitation  
F3731-160040/A  
Client Ref No. – N° de réf. du client  
F3731-16-0040

Amd. No. – N° de la modif.  
File No. – N° du dossier  
QCM-6-39160

Buyer ID – id de l'acheteur  
qcm008

---

**SA08 SIGNATURE**

---

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

---

Signature

---

Date

## APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

### AVIS

#### **DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRE**

DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JUIN 2013, MERX N'EST PLUS NOTRE FOURNISSEUR DE SERVICE. LES ENTREPRISES SOUHAITANT PRÉSENTER DES SOUMISSIONS POUR CE PROJET DEVRAIENT OBTENIR LES DOCUMENTS RELATIFS AUX APPELS D'OFFRES EN PASSANT PAR LE FOURNISSEUR DE SERVICE SUIVANT

**<https://www.achatsetventes-buyandsell.gc.ca/>**

Dans le présent appendice :

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.
- 3) Les tableaux à montant forfaitaire désignent la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire. Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.
- 4) Les tableaux des prix unitaires désignent la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires. Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

### **Baie-Comeau (BC)**

Poste	Description	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant la TPS et la TVQ	Prix calculé (QE x PU) Excluant la TPS et la TVQ
1A	Mobilisation A (1/5 du coût total)	Globale	xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxx	_____ \$
1B	Mobilisation B	Mille marin	0	_____ \$	_____ \$
*2A	Dragage mécanique	m <sup>3</sup> mp	4 000	_____ \$	_____ \$
*2B	Dragage par pompage	m <sup>3</sup> mp	4 000	_____ \$	_____ \$
**3A	Évacuation (immersion)	m <sup>3</sup> mp-km	4 000	_____ \$	_____ \$
**3B					
4	Enlèvement des débris ou encombrement	Heure	10	_____ \$	_____ \$

<b>TOTAL DES PRIX CALCULÉS POUR BAIE-COMEAU (BC)</b> Excluant la TPS et la TVQ	_____ \$
-----------------------------------------------------------------------------------	----------

### Rivière-au-Tonnerre (RT)

Poste	Description	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant la TPS et la TVQ	Prix calculé (QE x PU) Excluant la TPS et la TVQ
1A	Mobilisation A (1/5 du coût total)	Globale	xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	_____ \$
1B	Mobilisation B	Mille marin	125	_____ \$	_____ \$
*2A	Dragage mécanique	m³mp	5 500	_____ \$	_____ \$
*2B	Dragage par pompage	m³mp	0	_____ \$	_____ \$
**3A					
**3B	Évacuation (rejet terrestre)	m³mp	5 500	_____ \$	_____ \$
4	Enlèvement des débris ou encombrement	Heure	10	_____ \$	_____ \$
<b>TOTAL DES PRIX CALCULÉS POUR RIVIÈRE-AU-TONNERRE (RT)</b> Excluant la TPS et la TVQ					_____ \$

### Havre-Saint-Pierre (HSP)

Poste	Description	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant la TPS et la TVQ	Prix calculé (QE x PU) Excluant la TPS et la TVQ
1A	Mobilisation A (1/5 du coût total)	Globale	xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	_____ \$
1B	Mobilisation B	Mille marin	20	_____ \$	_____ \$
*2A	Dragage mécanique	m³mp	1 500	_____ \$	_____ \$
*2B	Dragage par pompage	m³mp	0	_____ \$	_____ \$
**3A					

**3B	Évacuation (rejet terrestre)	m³mp	1 500	_____ \$	_____ \$
4	Enlèvement des débris ou encombrement	Heure	10	_____ \$	_____ \$
<b>TOTAL DES PRIX CALCULÉS POUR HAVRE-SAINT-PIERRE (HSP)</b> Excluant la TPS et la TVQ					_____ \$

### Baie-Trinité (BT)

Poste	Description	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant la TPS et la TVQ	Prix calculé (QE x PU) Excluant la TPS et la TVQ
1A	Mobilisation A (1/5 du coût total)	Globale	xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	_____ \$
1B	Mobilisation B	Mille marin	45	_____ \$	_____ \$
*2A	Dragage mécanique	m³mp	2 500	_____ \$	_____ \$
*2B	Dragage par pompage	m³mp	0	_____ \$	_____ \$
**3A					
**3B	Évacuation (rejet terrestre)	m³mp	2 500	_____ \$	_____ \$
4	Enlèvement des débris ou encombrement	Heure	10	_____ \$	_____ \$
<b>TOTAL DES PRIX CALCULÉS POUR BAIE-TRINITÉ (BT)</b> Excluant la TPS et la TVQ					_____ \$

### Mingan (M)

Poste	Description	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant la TPS et la TVQ	Prix calculé (QE x PU) Excluant la TPS et la TVQ
1A	Mobilisation A (1/5 du coût total)	Globale	xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	_____ \$
1B	Mobilisation B	Mille marin	35	_____ \$	_____ \$
*2A	Dragage mécanique	m³mp	3 500	_____ \$	_____ \$

Solicitation No – N° de l'invitation  
F3731-160040/A  
Client Ref No. – N° de réf. du client  
F3731-16-0040

Amd. No. – N° de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur  
qcm008

File No. – N° du dossier  
QCM-6-39160

*2B	Dragage par pompage	m <sup>3</sup> mp	0	_____ \$	_____ \$
**3A					
**3B	Évacuation (rejet terrestre)	m <sup>3</sup> mp	3 500	_____ \$	_____ \$
4	Enlèvement des débris ou encombrement	Heure	10	_____ \$	_____ \$
<b>TOTAL DES PRIX CALCULÉS POUR MINGAN (M)</b> Excluant la TPS et la TVQ					_____ \$

### Résumé de la soumission

<b>MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (BC+RT+HSP+BT+M)</b> Excluant la TPS et la TVQ	_____ \$
-------------------------------------------------------------------------------------	----------

L'une ou l'autre des méthodes de dragage pourrait être utilisée pour la réalisation des travaux.

L'entrepreneur devra indiquer un pris au poste de mesurage retenu et inscrire 0.00 \$ dans l'autre méthode proposée.

\* Les quantités inscrites pour les postes de mesurage 2A et 2B ne doivent pas être interprétées comme cumulatives.

\*\* Les quantités inscrites pour les postes de mesurage 3A et 3B ne doivent pas être interprétées comme cumulatives.

Notes importantes au soumissionnaire :

1. Le Ministère se réserve le droit d'octroyer le contrat en tout ou en partie.
2. L'Entrepreneur, de part le dépôt de soumission, s'engage à réaliser l'ensemble des travaux.

Solicitation No – N° de l'invitation  
F3731-160040/A  
Client Ref No. – N° de réf. du client  
F3731-16-0040

Amd. No. – N° de la modif.

File No. – N° du dossier  
QCM-6-39160

Buyer ID – id de l'acheteur  
qcm008

---

## APPENDICE 2 – POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

*SERONT NOMMÉS A L'ATTRIBUTION DU CONTRAT.*

L'autorité contractante est :

Nom : Jean Rochette

Titre : Spécialiste de l'approvisionnement

Ministère : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Téléphone : 418-649-2834

courriel : jean.rochette@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Responsable technique :

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Ministère : \_\_\_\_\_

Division : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_



Solicitation No – N° de l'invitation  
 F3731-160040/A  
 Client Ref No. – N° de réf. du client  
 F3731-16-0040

Amd. No. – N° de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur  
 qcm008

File No. – N° du dossier  
 QCM-6-39160

**APPENDICE 4 – ATTESTATION D'ASSURANCE (N'est pas requise lors du dépôt de soumission)**

**ATTESTATION D'ASSURANCE**



Travaux publics et  
 Services gouvernementaux  
 Canada

Public Works and  
 Government Services  
 Canada

Description et emplacement des travaux		N° de contrat.					
Dragage de 5 ports de pêche sur la Côte-Nord, QC.		F3731-160040/001/QCM					
		N° de projet					
Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (N°, rue)	Ville	Province Code postal				
Nom de l'assuré (Entrepreneur)	Adresse (N°, rue)	Ville	Province Code Postal				
Assuré additionnel <b>Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux</b>							
Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie			
<b>Responsabilité civile commerciale</b>				Par sinistre	Global annuel	général	Global - Risque après travaux
				\$	\$		\$
<b>Responsabilité en matière maritime</b>				\$	\$		\$
<p>J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.</p>							
Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) l'assureur(s) (Cadre, agent, courtier)						Numéro de téléphone	
Signature						Date J / M / A	

## APPENDICE 5 - LISTE DES SOUS-TRAITANTS

- 1) Conformément à la clause IG07 – Liste des sous-traitants et fournisseurs des Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T, le soumissionnaire devrait accompagner sa soumission d'une liste de sous-traitants.
- 2) Le soumissionnaire devrait soumettre la liste des sous-traitants pour toute partie des travaux dont la valeur équivaut à au moins 20 % du prix soumissionné.

	Sous-traitant	Division	Valeur estimative des travaux
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

## APPENDICE 6 - DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS FLOTTANTS

### Dragues et autres équipements flottants

Le soumissionnaire déclare, en complétant les tableaux suivants, avoir à sa disposition l'équipement décrit pour l'exécution du projet et être en mesure de réaliser le taux de production unitaire indiqué, en tenant compte des exigences relatives aux matériaux et conditions spécifiés au devis. Le soumissionnaire comprend que l'octroi d'un contrat par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ne confirme pas son acceptation du dit taux de production, mais plutôt que les équipements sont conformes aux qualifications de l'outillage flottant (*floating plant clause*).

### DRAGUE(S)

	<i>Drague principale</i>	<i>Drague additionnelle (si applicable)</i>
<i>Nom de drague</i>		
<i>No de matricule (Certificat d'immatriculation)</i>		
<i>Type de drague</i>		
<i>Si drague à succion autoporteuse à élinde trainantes: Capacité de la cale (m<sup>3</sup>)</i>		
<i>Tirant d'eau (m)</i>		
<i>Profondeur de coupe (m)</i>		
<i>Taux de production (m<sup>3</sup>/h)</i>		
<i>Lieu de fabrication *</i>		

**Appendice 6 (suite)**

**CHALAND(S) / BARGE(S) AUTO-PROPULSÉE(S)**

Nom	Numéro de certificat	Capacité (m³)	Tirant d'eau (m)	Lieu de fabrication *

**REMORQUEUR(S)**

Nom	Numéro de certificat	Puissance (HP)	Tirant d'eau (m)	Lieu de fabrication *

**ÉQUIPEMENTS DE SOUTIEN ET AUTRES ÉQUIPEMENTS FLOTTANTS**

Nom	Numéro de certificat	Utilisation	Tirant d'eau (m)	Lieu de fabrication *

\* Si le lieu n'est pas au Canada, fournir un certificat d'Industrie Canada

## Appendice 6 (suite)

### **CERTIFICAT DE QUALIFICATION**

Tous les équipements flottants dont on se sert dans l'exécution de ce projet de dragage **doivent être immatriculés et fabriqués au Canada**. Le soumissionnaire qui veut fournir l'équipement flottant de fabrication non-canadienne doit se procurer un certificat de qualification au ministère fédéral d'Industrie Canada avant de présenter sa soumission et joindre **une copie conforme du certificat à sa soumission**. Il doit adresser sa demande de certificat à :

Directeur Défense et Marine  
Direction générale de l'aérospatiale, de la défense et de la marine  
INDUSTRIE CANADA  
Édifice C.D. Howe – pièce 733C  
235, rue Queen  
Ottawa, Ontario  
K1A 0H5

Attention :  
M. Phil Mickle  
Téléphone : (613) 617-1860  
Télécopieur : (613) 998-6703  
Courriel: [phil.mickle@ic.gc.ca](mailto:phil.mickle@ic.gc.ca)

Le Directeur doit avoir reçu la demande au moins quatorze (14) jours avant la date limite de réception des soumissions. Les équipements flottants évalués et acceptés par Industrie Canada peuvent être autorisés à exécuter un projet de dragage. Les demandes de certificat de qualification peuvent être présentées selon la manière donnée à l'Annexe 1 ci-après.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

F3731-160040/A

QCM008

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

F3731-160040

QCM-6-39160

---

## APPENDICE 7 - DESCRIPTION DU SYSTÈME DE POSITIONNEMENT

Décrire le système de positionnement qui sera utilisé pour réaliser les travaux. Spécifier la marque, le modèle, la précision, etc.)

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

F3731-160040/A

QCM008

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

F3731-160040

QCM-6-39160

---

## ANNEXE 1 - DEMANDE DE CERTIFICAT DE QUALIFICATION DES ÉQUIPEMENTS FLOTTANTS

Le soumissionnaire remplira une feuille distincte pour chaque équipement flottant.

1. Nom et adresse du propriétaire : \_\_\_\_\_

2. Nom et adresse de l'opérateur : \_\_\_\_\_

3. Nom de l'unité : \_\_\_\_\_

4. Numéro du certificat d'immatriculation au Canada : \_\_\_\_\_

5. Type d'unité (drague, remorqueur, chaland, etc.) : \_\_\_\_\_

6. Immatriculé au Canada depuis : \_\_\_\_\_

7. Date de construction : \_\_\_\_\_

8. Nom du chantier naval : \_\_\_\_\_

9. Travaux effectués sur l'unité au Canada. Pour chaque série importante de travaux, indiquer :

Date : \_\_\_\_\_

Chantier naval : \_\_\_\_\_

Type de travaux : \_\_\_\_\_

Coût : \_\_\_\_\_

Pays d'origine de l'équipement installé : \_\_\_\_\_

10. Si l'unité a changé de propriétaire, indiquer sur une page distincte le nom et l'adresse actuelle du ou des propriétaire(s) précédent(s) pour chaque travail mentionné au point 9.

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date